

Décision

Générale

colonial

Décision n° 784 16 aout 1951

n° 784 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
16 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Le garde-cercle Youssouf Boeuh, sergent-chef, Mle 10, de la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti, reconnu inapte pour continuer à servir, est rayé des contrôles de la Compagnie et mis à la retraite pour compter du 11 août 1951. Le sergent-chef Youssouf Boueh, ayant accompli 20 ans, 1 mois et 20 jours de service effectif percevra une pension annuelle de neuf mille huit cent quatre-vingt quinze francs (9.895 fr.). La retraite sera payée trimestriellement.